



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LA
RUE FRANCOIS BACQUET**

Arrêté de Police N° 18/2026 (ST) du 16 mars 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du
rassemblement du Conseil Municipal, des membres de la
FNACA, des membres du CCAS, des sociétés et associations
locales et des directeurs et directrices d'écoles organisé à
l'occasion de la commémoration du 19 Mars 1962, date
anniversaire du « Cessez le feu » officiel de la guerre d'Algérie.*

ARRETE

Article 1

*Le rassemblement est prévu à 18h00 dans la rue François
Bacquet (face au monument aux morts) pour un dépôt de gerbes
à 18h15.*

Article 2

*La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 17h45 à
18h30.*

Article 3

*Des barrières seront mises en place par les services techniques
de la commune aux endroits suivants :*

- *Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès*
- *Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement
de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.*

Article 4

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 16 mars 2026*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

